

consentis aux pays les moins avancés. Pour l'ensemble de l'Afrique, la mesure représentait 208 millions \$ CAN. En 1986, le Canada transformait son programme d'aide en subventions et annonçait en mai, à la session extraordinaire des Nations Unies consacrée à l'Afrique, un moratoire de 5 ans - prorogeable à l'an 2000 - sur le remboursement des prêts d'APD précédemment consentis aux pays de l'Afrique subsaharienne. En 1987, le Canada a remis l'encours de la dette d'APD du Togo, de la Mauritanie et de l'ex-Communauté de l'Afrique orientale. Cette remise de dettes représentait globalement 68 millions \$ CAN. Et à l'automne de 1987, au Sommet de la Francophonie tenu à Québec et à la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, le Canada a mentionné son intention d'annuler la dette d'APD de 13 pays africains membres de la Francophonie et du Commonwealth admissibles au moratoire sur la dette d'APD. Ces dettes représentent globalement 672 millions \$ CAN. En ce qui concerne l'Afrique, le Canada a globalement annulé pour environ 948 millions \$ CAN au titre de la dette d'APD.

Le Canada a aussi appuyé les initiatives multilatérales visant à alléger le fardeau de la dette, et il a soumis des propositions visant à permettre à certains donateurs d'offrir des taux concessionnels pour le remboursement des crédits publics déjà consentis aux conditions du marché. Au sein du Club de Paris, le Canada a fortement appuyé l'idée d'un traitement spécial pour les pays les plus pauvres et les plus fortement endettés. On a convenu d'allonger les périodes de grâce et de remboursement pour les huit pays africains qui ont récemment demandé un réaménagement de leur dette (Zaire, Mauritanie, Ouganda, Mozambique, Somalie, Sénégal, Guinée-Bissau et Togo).

Mais le Canada reconnaît que des périodes de remboursement plus longues ne suffisent pas à alléger le fardeau de la dette sur le long terme. Il faut alléger cette dette en consentant des taux d'intérêt concessionnels sur les crédits commerciaux publics non encore rééchelonnés. Pour briser l'impasse des discussions sur cette question au Club de Paris, le Canada a proposé un compromis visant à élaborer un cadre souple de comparabilité qui permettrait aux pays créanciers de contribuer à l'allégement de la dette publique en choisissant entre un certain nombre de mécanismes. On maintiendrait un partage équitable du fardeau entre les créanciers en veillant à ce que les créanciers qui offrent des taux concessionnels soient remboursés plus rapidement que ceux qui rééchelonnent à des taux commerciaux. Les participants au Sommet économique de Toronto de juin 1988 ont endossé cette approche et invité le Club de Paris à élaborer les éléments